



Novembre 2017

Mot du président

N'hésitez pas à nous contacter par courriel au : multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca ou à visiter notre page intranet sous l'onglet CIUSSS, Comités et conseil, Conseil multidisciplinaire.

Bonjour à vous, membres du CM

C'est la dernière fois que je vous écris ... avant la visite d'agrément ... bien sûr ! Il y a déjà plusieurs mois que l'on vous en parle de ce sujet, et si vous avez encore des interrogations sur la chose, je vous invite à consulter l'intranet pour plus amples informations.

Si on dit que novembre est le mois des morts, on ne peut pas dire que c'est le cas au sein du réseau de la santé au Québec. Il y a toujours beaucoup de vie et de choses à surveiller.

J'ai eu l'occasion avec quelques membres du CECM d'assister au Congrès de l'Association des Conseils Multidisciplinaires du Québec (ACMQ). Nous aurons l'occasion de vous référer au cours d'un prochain bulletin, aux contenus des présentations auxquelles nous avons eu le plaisir d'assister.

Brièvement, la réforme n'est pas terminée et nous devons surveiller le projet de loi 130 qui aura beaucoup d'impacts sur l'organisation des services pour tout le réseau de la santé au Québec.

En terminant, je vous invite à vous faire vacciner et à appliquer les mesures de contrôle des infections de

nos établissements, afin de réduire l'impact de l'influenza. Nous sommes en novembre, les journées sont courtes et plusieurs m'ont témoigné qu'il s'agissait d'une période difficile pour eux, le tous, sur un fond de temps gris et un manque de lumière qui affecte le moral. Courage les mes amis ! C'est fréquemment dans l'interaction avec les autres que l'on découvre une énergie qui nous permet de passer aux travers les épreuves

Martin St-Georges

Organisateur Communautaire et Président du CECM, Direction du programme jeunesse et des activités de santé publique, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Présentation du rôle du comité de maintien et de promotion des compétences (CMPC) du CM :

Prévu dans les règlements du CM, le CMPC joue un rôle essentiel auprès du Service de formation – qui relève des ressources humaines – et de la Direction des Services Multidisciplinaires (DSM) pour les informer des besoins de formation et de perfectionnement de nos 2300 membres. Il jette aussi un regard intéressé sur le plan annuel de développement des compétences et s'assure des améliorations à apporter au PDC, là où il le juge important. Outre les membres du CMPC, deux représentants des RH et un représentant de la DSM sont présents.

Sujets d'intérêt ...

Retour sur le Congrès de l'ACMQ

Comme en témoignait le mot du président, cinq membres de notre CECM ont participé au Congrès de l'ACMQ les 6 et 7 novembre dernier. À la suggestion de M. Luc Legris, adjoint au DSM, une rencontre d'échanges entre les treize membres du CECM et une dizaine de conseillers de la DSM devrait se tenir au cours du mois de décembre.

Déficit anticipé de 16.2 millions au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Notre PDG nous a informés qu'il devra prendre les moyens pour renflouer le budget actuel du CIUSSS afin d'éviter un déficit. Au menu : une révision des structures administratives, ainsi que cliniques et de soins sur les unités; une amélioration de la présence au travail; un plan de transformation en santé mentale et dépendance; et enfin, une amélioration de la chaîne d'approvisionnement sont quelques-uns des moyens retenus pour boucler notre budget.

Les retombées de la loi 130

La loi 130 prévoit que ce sera le ministère qui accordera les privilèges des médecins et non plus le C.A. de l'établissement. Une autre obligation de la loi : les patients de nos urgences ne devront plus y demeurer plus de 24 heures, sauf exception, par exemple pour les patients des urgences psychiatriques. La loi est en application depuis le 10 novembre 2017.

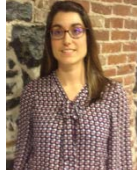
Présentation des membres du CECM cooptés au cours du mois de septembre.



France Després : Je suis thérapeute en réadaptation physique, et travaille au SAPA du CLSC Rivière-des-Prairies depuis 25 ans. J'ai une clientèle variée, en majorité des personnes âgées. Les dossiers dont je m'aimerais m'occuper au CECM sont le développement des compétences et la formation professionnelle.



Magali Leblanc : Je suis physiothérapeute à L'IUSMM depuis 2009. J'ai toujours eu à cœur les conditions de travail et de pratique des professionnels. Le CM est un acteur de premier plan pour démontrer l'importance de l'interdisciplinarité, de la formation, des comités de pairs et du partage de nos connaissances. Je suis emballée à l'idée de pouvoir m'impliquer au CM pour améliorer la qualité de nos services et de pouvoir donner notre opinion face à divers enjeux.



Caroline Constantineau : Je suis ergothérapeute depuis 2006, et je travaille aux SAD du CLSC Rosemont. Ma contribution au CECM se trouverait dans la recherche de qualité des pratiques professionnelles et le développement des pratiques en réadaptation. Voir la présentation de ma profession à l'article suivant pour plus de détails.

Profession : Ergothérapeute

Depuis 2008, **Caroline Constantineau** fait partie de l'équipe de soutien à domicile du CLSC Rosemont, pour une clientèle qui présente principalement une déficience physique. Son rôle est d'évaluer et de planifier des interventions en vue d'améliorer l'adaptation de ces personnes à la vie quotidienne et de faciliter l'intégration dans leur milieu.

Son approche est axée sur la compensation des incapacités physiques. Les principaux buts recherchés dans cette approche, sont le maintien à domicile, la participation sociale dans leur communauté et l'amélioration de leur qualité de vie. Les autres approches utilisées sont l'approche centrée sur le client, l'approche collaborative et l'approche multidisciplinaire.

Les interventions peuvent être dirigées vers la personne, la tâche ou l'environnement (ex. : adaptation de domicile, utilisation d'aide technique, utilisation de stratégies cognitives).

En plus du rôle d'ergothérapeute, Caroline agit également à titre d'intervenante-pivot. Il s'agit d'assurer la liaison pour la continuité des services entre l'utilisateur et les partenaires du réseau de santé (ex. : Centres hospitaliers, centre de réadaptation), et les organismes communautaires. Elle assure également la gestion des services d'aide à domicile (ex. : habillage, aide aux transferts, etc.).

Dans son métier, Caroline doit faire face à de nombreux défis. Elle a entre autres souligné devoir agir comme agent de changement et veiller à la sécurité des clients malgré leur condition dégénérative. La collaboration des clients n'est pas toujours facile à obtenir. Il faut aussi assurer la sécurité du personnel soignant (ex. : infirmier, auxiliaires familiales) et des proches aidants dans un contexte de prestations de soins et de services.

Pour pratiquer son métier, Caroline est membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec.

Outre le milieu hospitalier, les CLSC, les centres d'hébergement, il existe d'autres milieux et champs d'intervention en ergothérapie, notamment en réadaptation et intégration professionnelle en santé au travail gouvernemental (CNESST); en réadaptation et intégration scolaire; en clinique privée; et en réadaptation et intégration sociale.

Nous remercions Mme Caroline Constantineau de sa collaboration pour la rédaction de cet article.

Comme vous le savez, le CM regroupe plus de 60 titres d'emploi différents. Ainsi, dans le dessein de faire rayonner nos professions, les membres de l'exécutif sont fiers d'avoir pu vous présenter une autre de ces professions. Si comme Caroline vous êtes passionnée par votre profession et souhaitez nous la présenter, contactez-nous via l'intranet ou notre adresse courriel.